

# Mise à jour des dispositions de gouvernance et propositions pour un nouveau modèle de prestation du Partenariat mondial

Document de référence pour la 23<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage (6-7 juillet 2022)

Session III : Un nouveau modèle de prestation et de nouvelles méthodes de travail pour réaliser le mandat du Partenariat mondial

Ce document propose des dispositions de gouvernance actualisées (méthodes de travail et rôles et responsabilités) pour les coprésidents et le Comité de pilotage afin de mener des actions au niveau national et de mettre en pratique le mandat de Nairobi, compte tenu de l'ambition de renouveler le modèle de prestation du PMCED en réponse à l'examen du PMCED et aux discussions connexes lors de la dernière réunion du Comité de pilotage. Les membres sont invités à discuter et à approuver ces dispositions de gouvernance (partie 1) et à discuter des propositions initiales pour un nouveau modèle de prestation du PMCED ainsi que d'un processus de transition vers une action plus axée sur les pays et dirigée par les membres pour une coopération au développement efficace, y compris son financement (partie 2).

Questions de discussion :

Partie 1 : **Pour décision** : Êtes-vous d'accord avec les **dispositions de gouvernance** actualisées proposées (**modes de travail et rôles et responsabilités**) pour les coprésidents et le comité de pilotage afin de soutenir une plus grande attention à l'efficacité au niveau national (partie 1) ?

Partie 2 : **Pour discussion** :

- Considérez-vous que les éléments proposés pour un **nouveau modèle d'exécution du PMCED** sont appropriés pour mettre suffisamment l'accent sur l'efficacité au niveau national, notamment par le biais des nouveaux dialogues de suivi et d'action ?
- Considérez-vous que les **rôles** proposés pour l'"**écosystème d'efficacité**" plus large et l'**équipe d'appui conjointe** sont appropriés et réalistes, en tant que base pour la mobilisation des ressources pour le prochain cycle PMCED ?
- Comment votre **groupe constitutif** peut-il **soutenir la** mise en œuvre réussie d'une transition vers un nouveau modèle de prestation du PMCED ?

Contacts dans les bureaux des coprésidents du PMCED :

Mme Andrea Ries, Suisse [andrea.ries@eda.admin.ch](mailto:andrea.ries@eda.admin.ch);

M. Herman Kakule & M. Thierry Somakpo, RD Congo [hermanmuk@yahoo.fr](mailto:hermanmuk@yahoo.fr) / [thierrysomakpo@yahoo.fr](mailto:thierrysomakpo@yahoo.fr)

M. A. K. Azad, Bangladesh [akazadjewell@gmail.com](mailto:akazadjewell@gmail.com)

M. Vitalice Meja, coprésident non exécutif [meja@roafrica.org](mailto:meja@roafrica.org)

## Introduction

En 2021, le Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement (PMCED) a convenu de procéder à un examen pour **améliorer l'exécution du mandat du PMCED**, éclairé par le Document final de Nairobi de 2016<sup>1</sup>. Il l'a fait en réponse à des tendances mondiales d'une urgence sans précédent et aux perturbations qui en découlent pour les efforts de développement international. Ce contexte entrave les efforts pour atteindre l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable et montre que l'efficacité de la coopération au développement est plus importante que jamais. Le PMCED a l'occasion d'adapter ses méthodes de travail pour contribuer à renforcer la confiance entre les partenaires qui fournissent et reçoivent la coopération au développement dans ce nouvel environnement politique mondial complexe.

La **révision du PMCED** (voir [EN ; FR]) a **reconfirmé la pertinence des principes et de l'agenda de l'efficacité. Il a recommandé de repositionner et d'équiper le PMCED pour qu'il ait un plus grand impact en se concentrant davantage sur le niveau national** et en redynamisant les modèles d'engagement de toutes les parties prenantes. Les coprésidents du PMCED ont publié une réponse (voir [EN ; FR]) à l'examen du PMCED, qui a servi de base aux discussions lors de la 22e réunion du comité de pilotage en décembre 2021.

Sur la base des recommandations de cet examen et de la réponse des coprésidents, les coprésidents **présentent** une proposition visant à :

- **Mettre à jour les modalités de gouvernance (méthodes de travail et rôles et responsabilités)** pour les coprésidents et le comité de pilotage (partie I) **et**
- **Discuter des premiers éléments d'un nouveau modèle de prestation du PMCED** avec des fonctions pour l'"écosystème d'efficacité" plus large et l'équipe d'appui conjointe (EAC) et les prochaines étapes (partie II).

Le document propose une série d'ajustements aux méthodes de travail pour mieux répondre aux ambitions du PMCED et de ses membres, afin d'avoir un plus grand impact au niveau des pays. Ces éléments serviront de base à un mandat qui sera adopté lors du Sommet 2022 sur la coopération efficace au service du développement. Ils seront alignés sur les ambitions du Document final du Sommet, les ambitions du nouveau suivi et le mandat du PMCED inscrit dans le Document final de Nairobi, qui reste valable.

L'**ambition principale des futurs termes de référence** sera de fournir une orientation aux futurs coprésidents et membres du comité de pilotage concernant les méthodes de travail et leurs rôles et responsabilités, ainsi qu'une clarté sur la manière dont la mise en œuvre au niveau national sera soutenue de manière appropriée. Ils guideront également la planification des futurs programmes de travail, qui seront axés sur la réalisation de l'ambition d'une coopération au développement plus efficace au niveau national, parallèlement à une forte impulsion politique en faveur de cette coopération, dans le cadre de l'ambition de réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable et les ODD.

***Les futures dispositions de gouvernance du PMCED et un nouveau modèle de prestation du PMCED devraient être approuvés par les membres du PMCED dans le cadre du Document final du Sommet sur l'efficacité de 2022. Pour ce faire, le Comité de pilotage du PMCED est invité à prendre des décisions sur les modalités de gouvernance (partie I) et à entamer une discussion de fond sur un nouveau modèle de prestation (partie II) lors de sa 23e réunion (6-7 juillet 2022). Sur la base des commentaires du comité, les coprésidents proposent d'animer une session de travail dédiée en septembre pour convenir des principaux contours des changements proposés liés au modèle de prestation et de la manière de refléter la gouvernance et le modèle de prestation dans l'annexe du document final du sommet. Les coprésidents et les membres sensibiliseront les membres à la veille du sommet en les mobilisant pour qu'ils s'engagent dans le déploiement du nouveau suivi. L'ambition est d'adapter ensuite le modèle de mise en œuvre à la lumière des premières expériences avec le nouveau suivi et de l'affiner dans le cadre du prochain programme de travail. Une fois l'accord obtenu sur la partie 1, les membres pourront préparer les éléments des réformes proposées en termes de représentation et de fonctionnement du Comité de pilotage, qui prendront effet immédiatement après le Sommet.***

---

<sup>1</sup> <https://www.effectivecooperation.org/system/files/2020-07/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>

## Partie I : **POUR DÉCISION** : Gouvernance : Adaptation des méthodes de travail pour les coprésidents et les membres du comité de pilotage

Le Comité de pilotage reste le principal organe directeur du PMCED, avec des fonctions de décision et de supervision du programme de travail du PMCED. Bien que la composition et les rôles du Comité restent pour l'essentiel les mêmes et conformes au Document final de Nairobi, les pratiques de ces dernières années ont montré que des clarifications sont nécessaires dans certains domaines. Le soutien de la PMCED à une plus grande attention pour une coopération au développement efficace au niveau des pays exige des changements correspondants dans les méthodes de travail, qui tiennent également compte des leçons et des enseignements tirés des dix premières années du PMCED. Il s'agit de ne PAS assumer l'entière responsabilité de la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'exécution (voir partie 2), qui nécessite un engagement accru de l'"écosystème de l'efficacité", en particulier au niveau national :

**1. Renforcement du LEADERSHIP des coprésidents et du comité de pilotage** en clarifiant les rôles et les responsabilités et en veillant à ce que la gouvernance soit inclusive, représentative et transparente:

- **Clarifier les responsabilités et les modèles de rotation des coprésidents et du comité de pilotage**, tout en conservant intactes les structures actuelles de leadership et de représentation.
- **Veiller à ce que tout changement de coprésident ou de composition du comité de pilotage ait lieu bien avant les événements majeurs** et de manière séquencée afin d'assurer un leadership institutionnel continu, avec un rôle pour le JST pour coordonner les manifestations d'intérêt et assurer la transparence.
- **Piloter les caucus de partenaires au niveau régional** (en commençant par l'Afrique) pour assurer un plus grand engagement des pays partenaires.
- **Veiller à ce que les coprésidents favorisent l'engagement et la sensibilisation au niveau politique** avec le soutien des membres du comité de pilotage et cultivent des partenariats et une collaboration plus solides avec les entités qui disposent de réseaux étendus au niveau national.

**2. Améliorer la COORDINATION entre les groupes constitutifs et les activités stratégiques de plaidoyer, de sensibilisation et d'apprentissage** pour consulter correctement l'ensemble des membres et les organismes et partenaires concernés et faciliter une prise de décision éclairée et une plus grande portée et un plus grand impact des programmes de travail du PMCED :

- Faire en sorte que les **programmes de travail de la PMCED soient dirigés par les membres et leur appartiennent**, ce qui nécessite des modalités d'engagement inclusives et une "plateforme de travail ouverte" pour tous les membres, non exclusivement liée à l'appartenance au Comité de pilotage. La priorité sera donnée au nouveau suivi, aux dialogues au niveau des pays et aux "espaces d'apprentissage" dirigés par les parties prenantes, ainsi qu'aux initiatives thématiques limitées dans le temps, en fonction du leadership des membres du Comité (voir visuel). Cela pourrait nécessiter d'approfondir les partenariats avec des organisations ayant une grande portée au niveau national ou d'agir en tant que "réseaux de réseaux", par exemple en relation avec des groupes constitutifs individuels. Cette nouvelle façon de travailler devra se développer au fil du temps et s'appuyer sur la demande au niveau national. Les paramètres clés sont examinés dans la partie 2 du présent document.
- **Encourager l'engagement avec les organisations régionales et les groupes constitutifs** afin de promouvoir l'apprentissage et les dialogues multipartites entre les régions et les partenaires, ainsi qu'avec d'autres partenariats ayant une empreinte substantielle aux niveaux régional et national (au-delà des organisations régionales qui font partie du comité de pilotage).
- **Renforcer la communication stratégique et ciblée, le plaidoyer et la sensibilisation pour favoriser l'apprentissage** dans tous les pays et contextes, y compris les contextes régionaux, locaux et thématiques.

## 1. Coprésidents du PMCED

**Rôles et responsabilités :** Conformément au mandat actuel de Nairobi et aux recommandations de l'examen du PMCED, les coprésidents du PMCED continueront à représenter le PMCED à l'extérieur, à orienter ses travaux et à être chargés de faciliter la réalisation de ses objectifs généraux conformément aux paragraphes 20 et 21 de l'annexe du Document final de Nairobi. Toutefois, ils mettront davantage l'accent sur le passage du débat politique mondial à la mobilisation des partenaires pour diriger et soutenir l'action au niveau national en faveur d'une coopération au développement efficace. Les rôles et responsabilités décrits à l'annexe 3 (page 1) reflètent ce changement pour soutenir le nouveau modèle de prestation du PMCED.

**Opportunités politiques :** Être coprésident du PMCED offre des opportunités uniques de s'engager auprès des gouvernements et des autres parties prenantes au plus haut niveau politique et de positionner son propre gouvernement ou organisation en tant que leader mondial, champion et défenseur d'une coopération au développement efficace. Elle apporte un pouvoir de rassemblement considérable et la capacité d'influencer le dialogue mondial et l'action au niveau national. Les coprésidents peuvent utiliser le PMCED comme un levier pour construire un consensus politique, promouvoir le multilatéralisme et tester et amplifier les stratégies ou ambitions prioritaires.

**Représentation :** Le Partenariat mondial continuera d'être dirigé par quatre coprésidents, représentant tous les groupes constitutifs ayant un siège au comité de pilotage du PMCED selon la catégorisation convenue.<sup>2</sup> Les quatre co-présidents représenteront les groupes constitutifs comme suit :

<i>Co-président :</i>	<i>Représente :</i>
<b>Co-président des donateurs (Suisse)</b>	Les pays du CAD en tant que fournisseurs de la coopération au développement, les fournisseurs arabes, les banques multilatérales de développement.
<b>Coprésident des donateurs et des bénéficiaires (Bangladesh)</b>	Tous les pays à double fonction
<b>Coprésident des bénéficiaires (RD Congo)</b>	Tous les représentants des bénéficiaires de la coopération au développement, dont un représentant de l'Union africaine, un du groupe g7+ des États fragiles et touchés par des conflits, deux d'Afrique, un d'Amérique latine, un d'Asie et un du Pacifique.
<b>Coprésident non exécutif (OSC)</b>	Société civile, syndicats, secteur privé, fondations, parlementaires, gouvernements infranationaux.

**Niveau :** Les coprésidents gouvernementaux doivent être nommés par leur gouvernement au niveau ministériel ou vice-ministériel et représenter l'ensemble des acteurs de la coopération au développement, en assurant une rotation et un équilibre régionaux adéquats. Le coprésident non exécutif est nommé au plus haut niveau possible, au même titre que les coprésidents gouvernementaux. Ce représentant de haut niveau aura normalement le rang de directeur exécutif, de président ou de secrétaire général de l'une des entités non exécutives représentées au sein du comité de pilotage.

**Durée :** La durée préférée du mandat d'un coprésident est de trois ans. La durée exacte dépendra également des détails de l'échelonnement de la rotation (voir le point suivant). Ainsi, la durée des nominations des coprésidents, actuellement de deux ans, sera étendue à une période limitée entre deux ans et la période entre deux réunions de haut niveau, avec un maximum de quatre ans.

**Rotation :** Les coprésidents auront la possibilité d'effectuer une rotation à différents moments à l'avenir, comme convenu lors de la SLM 2019 à New York. Cette rotation devra être effectuée de manière à garantir

---

<sup>2</sup> Cela inclut un coprésident pour : (i) les bénéficiaires de la coopération au développement (de toutes les régions); (ii) les bénéficiaires et les fournisseurs de la coopération au développement (de toutes les régions) ; (iii) les fournisseurs de la coopération au développement (pays membres du CAD de l'OCDE, banques multilatérales de développement et donateurs arabes) ; et (iv) les membres non exécutifs (société civile, syndicats, gouvernements locaux, parlementaires, philanthropie et secteur des affaires).

la continuité du leadership et du soutien institutionnels et avec un délai suffisant (c'est-à-dire au moins trois mois avant le changement proposé et avant les grandes réunions). Si chaque coprésident est responsable de l'identification et de la mise en place de son successeur, l'EAC les soutiendra en invitant l'ensemble des membres à exprimer leur intérêt pour la fonction, en rassemblant les propositions à soumettre à l'examen des coprésidents et du Comité de pilotage et en suggérant d'autres mesures pour garantir l'ouverture, l'inclusion et la transparence du processus. Afin de garantir l'équilibre régional, il est convenu que le coprésident représentant les bénéficiaires et le coprésident représentant les pays à double fonction ne doivent pas provenir de la même région, dans la mesure du possible.

**Membre de droit :** Les anciens coprésidents ont la possibilité de rester engagés dans le Partenariat mondial en tant que membres du Comité de pilotage après la fin de leur mandat respectif, soit en tant que représentant de leur groupe constitutif (en remplaçant un autre membre du Comité de pilotage qui quittera son siège), soit en tant que membre de droit pour une durée maximale d'un an afin de finaliser tout travail en cours (par exemple, le déploiement du suivi, le travail thématique, les activités spécifiques aux parties prenantes, etc.)

**Rotation prospective en 2022/2023 :** Alors que la Suisse (coprésident donateur) et le Bangladesh (coprésident représentant les pays à double fonction) passeront le relais à un successeur à temps pour le sommet de 2022 sur la coopération efficace au développement, la RD Congo (coprésident bénéficiaire) et Vitalice Meja (coprésident non exécutif) ont accepté de rester dans leur rôle actuel pendant environ une année supplémentaire jusqu'à ce que des successeurs appropriés aient été identifiés et pour lancer l'approche séquentielle de la rotation des coprésidents conformément à la nouvelle rotation échelonnée et à la durée entre deux et quatre ans. La coprésidence non exécutive sera transmise conformément aux termes de référence convenus (les syndicats, puis le secteur privé), à moins qu'un autre membre non exécutif du comité de pilotage ne manifeste son intérêt pour ce siège. *(Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe 1 : Composition de la direction).*

**Ressources :** Afin d'assumer leurs rôles et responsabilités, les coprésidents doivent investir financièrement et en nature. Les candidats au rôle de coprésident doivent évaluer la capacité de leur gouvernement ou de leur organisation à fournir ou à mobiliser les ressources nécessaires à l'accomplissement des rôles et responsabilités attendus et mettre en place les mesures nécessaires pour combler les besoins avant d'être nommés pour commencer leur mandat. Cela devrait également inclure un engagement à aider le groupe constitutif qu'ils représentent à fournir les ressources nécessaires à leurs activités prévues. L'EAC peut fournir une vue d'ensemble des besoins attendus dans le contexte de la planification des programmes de travail du PMCED, qui détermineront le travail du PMCED pour les périodes entre les réunions de haut niveau et/ou de haut niveau (c'est-à-dire environ 2-3 ans). Les fournisseurs de coopération au développement, y compris ceux représentés au sein du Comité de pilotage, sont encouragés à fournir un soutien aux autres coprésidents sur la base d'évaluations régulières des besoins. La responsabilité de s'engager dans la collecte de fonds pour combler les lacunes potentielles en matière de capacités incombe à chaque coprésident. Les groupes représentés par le coprésident non exécutif sont responsables du financement de cette fonction de coprésident et sont encouragés à favoriser les synergies avec d'autres flux de financement et des programmes à l'échelle de l'organisation.

## 2. Comité de pilotage

**Rôles et responsabilités :** Le Comité de pilotage reste le principal organe de décision du Partenariat mondial. Ses rôles et responsabilités et ses méthodes de travail, tels que convenus dans le Document final de Nairobi, restent valables. Cependant, avec le passage au soutien de l'action au niveau national, les membres du Comité de pilotage assumeront une série de tâches connexes supplémentaires, conformément au nouveau modèle de prestation du PMCED (*voir Annexe 3*).

Le Comité de pilotage reste le principal organe de décision du Partenariat mondial. Ses rôles et responsabilités et ses méthodes de travail, tels que convenus dans le Document final de Nairobi, restent valables. Cependant, avec le passage au soutien de l'action au niveau national, les membres du Comité de pilotage

assumeront une série de tâches connexes supplémentaires, conformément au nouveau modèle de prestation du PMCED (*voir section suivante*). En outre, un rôle spécial sera attribué aux organisations régionales et aux représentants des gouvernements des pays partenaires au sein du Comité de pilotage :

**Piloter les caucus régionaux de pays partenaires :** Les gouvernements des pays partenaires et leurs représentants au sein du Comité de pilotage sont confrontés à des défis systémiques et de capacité pour s'engager, coordonner les positions et mener des actions au niveau national. Les ambitions pour le nouveau suivi et les activités connexes au niveau national exigent un soutien accru à l'avenir (formation, personnel, dialogue, soutien à la mise en œuvre des plans d'action, etc.), en particulier pour les gouvernements des pays partenaires "nouveaux venus" qui n'ont pas été impliqués dans la PMCED ou le Comité de pilotage auparavant. Peu de structures régionales soutiennent les discussions sur une coopération au développement efficace entre leurs membres. L'expérience a montré que l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances entre les gouvernements des pays partenaires sont d'une importance capitale pour susciter une action sur l'efficacité au niveau national. Pour promouvoir cela et recalibrer l'équilibre entre les parties prenantes engagées dans le PMCED et les membres du comité de pilotage, les organisations régionales et les membres (gouvernementaux) concernés du comité de pilotage ***piloteront des caucus de pays partenaires*** au niveau régional, en commençant par le NEPAD en Afrique en 2023. Par la suite, d'autres organisations régionales actives dans la région ALC, l'Asie-Pacifique, la région MENA, etc. peuvent se porter volontaires pour faciliter des efforts similaires et transmettre au Comité toute position commune par l'intermédiaire des membres respectifs du Comité de pilotage. Les caucus développeront leurs propres termes de référence et se concentreront sur la génération de changements de comportement en accord avec les principes d'efficacité et en réaction aux résultats du suivi et aux dialogues d'action. Ils assureront également l'engagement des pays partenaires dans les "espaces d'apprentissage" et les nouvelles initiatives techniques des programmes de travail. En plus d'un léger soutien de coordination fourni par l'équipe d'appui conjointe, un soutien sera nécessaire et mobilisé dans les régions pour faciliter le travail des caucus.

Les processus et approches actualisés suivants guideront les actions des membres du comité de pilotage :

**Composition** : Le comité de pilotage est composé des coprésidents du PMCED et de tous les autres membres nommés, conformément à la structure et à la composition convenues dans le document final de Nairobi (*voir annexe 2*). Pour renforcer l'interface entre le monde académique et celui des politiques publiques, il est proposé d'encourager la participation de chercheurs universitaires spécialisés dans la coopération efficace au développement à tous les "espaces d'apprentissage" et aux nouvelles initiatives thématiques. En outre, les parties prenantes qui ont pris des engagements sur l'efficacité de la coopération au développement et qui se sentent sous-représentées ou non représentées seront mises en contact avec leur représentant compétent ou invitées en tant qu'observateurs des réunions du comité de pilotage par les coprésidents et l'EAC (*voir plus loin sur les observateurs*).

**Représentation** : Le Comité de pilotage continuera à suivre le modèle de représentation basé sur les groupes constitutifs et les membres assumeront les responsabilités de représentation indiquées à l'annexe 3 (page 1) et dans la dernière colonne de l'annexe 2.

**Durée** : Les membres du comité de pilotage sont désignés par leurs mandants respectifs et nommés au fur et à mesure pour la période comprise entre deux réunions de haut niveau/de haut niveau, c'est-à-dire environ 2 à 3 ans. Toutefois, le mandat des organisations régionales et des autres membres représentant un groupe constitutif dans le cadre de leur mandat actuel est continu.

**Rotation** : L'EAC informe les coprésidents du degré d'engagement des membres du comité et de la nécessité de prendre des mesures pour garantir l'accomplissement de leurs rôles et responsabilités connexes. Les coprésidents peuvent approcher les membres afin d'explorer leur volonté de continuer à servir en tant que membres et proposer des remplaçants. En principe, il est de la prérogative des membres de rechercher des successeurs au sein de leurs propres groupes constitutifs et de s'assurer que ce processus est ouvert, inclusif et transparent. La rotation de tout membre doit être effectuée le plus tôt possible, mais au plus tard trois mois avant le changement proposé ou avant les réunions de haut niveau/de niveau supérieur.

**Niveau :** Les membres du comité de pilotage gouvernemental sont nommés en principe au niveau ministériel, vice-ministériel ou de la direction générale. Ils peuvent être représentés aux réunions par des hauts fonctionnaires techniques de leurs organisations. Les membres non exécutifs sont nommés au niveau le plus élevé possible, à égalité avec les membres gouvernementaux. Ce haut représentant aura normalement le niveau d'un directeur exécutif, d'un président ou d'un secrétaire général. Ils peuvent également être représentés aux réunions par un haut fonctionnaire capable d'engager des discussions tant politiques que techniques.

**Dispositions spéciales de gouvernance :**

- **Sièges partagés :** Les sièges individuels du comité de pilotage peuvent être partagés par deux pays/organisations représentant le même groupe constitutif afin de faciliter la pleine participation de tous les acteurs censés être représentés. La représentation partagée ne se traduit pas par une voix/un siège supplémentaire.
- **Observateurs :** Tout pays ou organisation faisant officiellement partie ou non d'un groupe constitutif existant et intéressé par le Partenariat mondial peut demander à assister aux réunions individuelles du Comité de pilotage en tant qu'observateur, en particulier s'il exprime un intérêt à s'engager et à participer potentiellement au Partenariat à l'avenir au sein du Comité ou du programme de travail. Les coprésidents ont la prérogative d'accepter ou de refuser les demandes en fonction de leur évaluation du potentiel de développement de relations politiques, par exemple en établissant des liens avec des organismes mondiaux ou régionaux, ou du degré d'ambition et d'intérêt à rejoindre officiellement le comité. Pas plus de cinq observateurs (et pas plus de deux d'un même groupe constitutif) ne devraient participer à la fois à un comité de pilotage afin de garantir un environnement ouvert et discret. Les observateurs peuvent chercher à apporter leur contribution par l'intermédiaire des représentants de leur groupe constitutif et peuvent demander aux coprésidents de participer d'une autre manière.
- **Membres de droit :** Les anciens coprésidents peuvent choisir de rejoindre le comité de pilotage à la fin de leur mandat en tant que membres de droit. La demande doit être approuvée par les coprésidents actuels et le mandat ne doit pas dépasser trois ans.

**Ressources :** L'exécution de leurs rôles et responsabilités exige un investissement financier et en nature important de la part de chaque membre du Comité et des gouvernements et organisations représentés. Les candidats doivent évaluer la capacité de leur gouvernement ou de leur organisation à fournir ou à mobiliser ces ressources pour assumer les rôles et responsabilités attendus et mettre en place les mesures nécessaires pour combler les besoins avant d'être nommés pour commencer leur mandat. Les membres du comité de pilotage qui décident de diriger ou de contribuer à des initiatives thématiques ou à des "espaces d'apprentissage"<sup>3</sup> ont la responsabilité d'évaluer le coût et de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien les initiatives respectives. Afin d'éviter que la mise en œuvre des programmes de travail ne soit dictée par ceux qui fournissent le financement, les responsables thématiques ou les membres intéressés porteront à l'attention du Comité de pilotage les lacunes en matière de ressources. Le projet pilote d'un caucus régional de pays partenaires sera piloté par le NEPAD. Celui-ci a la responsabilité d'assurer son financement adéquat. Le groupe pourrait également bénéficier du soutien des gouvernements des pays partenaires au sein du Comité de pilotage, qui sera soutenu par tout budget national mis en place pour piloter le travail d'efficacité au niveau national (*voir ci-dessous*).

---

<sup>3</sup> L'équipe de soutien commune ne sera en mesure de fournir qu'un soutien léger ou ad hoc, bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour des espaces d'apprentissage dynamiques ou des initiatives thématiques.

## Partie II : **POUR DISCUSSION** : Un nouveau modèle de prestation du PMCED pour l'action nationale

### 1. Introduction

Le PMCED met à jour son modèle de prestation et ses méthodes de travail afin d'encourager les efforts des membres et de produire un changement de politique et de comportement au niveau national, conformément aux principes d'efficacité. **L'accent est mis sur le travail du PMCED au niveau national afin de mettre l'efficacité en pratique dans des contextes et des milieux différents**, tout en maintenant les possibilités de responsabilité et d'apprentissage, conformément aux fonctions initiales du PMCED convenues à Nairobi.

Cette section constitue la base d'une **première discussion** entre les membres du Comité de pilotage sur les **nouvelles méthodes de travail du modèle de prestation du PMCED**. Elle est basée sur les **résultats de l'examen du PMCED**, les **défis rencontrés dans le cadre du travail au niveau national** et les nouvelles tâches anticipées liées à la mise en œuvre du nouvel exercice de suivi ainsi qu'au renforcement des dialogues d'action et de leur suivi au niveau national. Sur la base des réactions du comité de pilotage, des travaux supplémentaires et des clarifications seront entrepris afin de définir certains paramètres stratégiques qui pourraient nécessiter une approbation lors du Sommet.

Toutefois, les coprésidents souhaitent rappeler **que l'essentiel du travail d'élaboration et d'institutionnalisation d'un nouveau modèle de prestation devra être réalisé après le sommet de 2022, dans le cadre du nouveau programme de travail**, pour les raisons suivantes :

- Il est important que le modèle de prestation soit **informé par les besoins et les pratiques du travail au niveau national**, en particulier les nouveaux dialogues de suivi et d'action. L'acquisition d'une certaine expérience pratique avec la première mise en œuvre dans le pays doit être une base importante.
- Un nouveau modèle de prestation **devrait compléter - et non remplacer - les partenariats et pratiques existants**. Il faudra y réfléchir soigneusement et poursuivre le dialogue, l'analyse et le développement institutionnel. Un tel processus prendra du temps.
- Enfin, de **nouveaux coprésidents et une composition actualisée du comité de pilotage du PMCED** doivent conduire le processus et assumer la responsabilité de la nouvelle méthode de travail.

### 2. Les contours d'un nouveau modèle de prestation

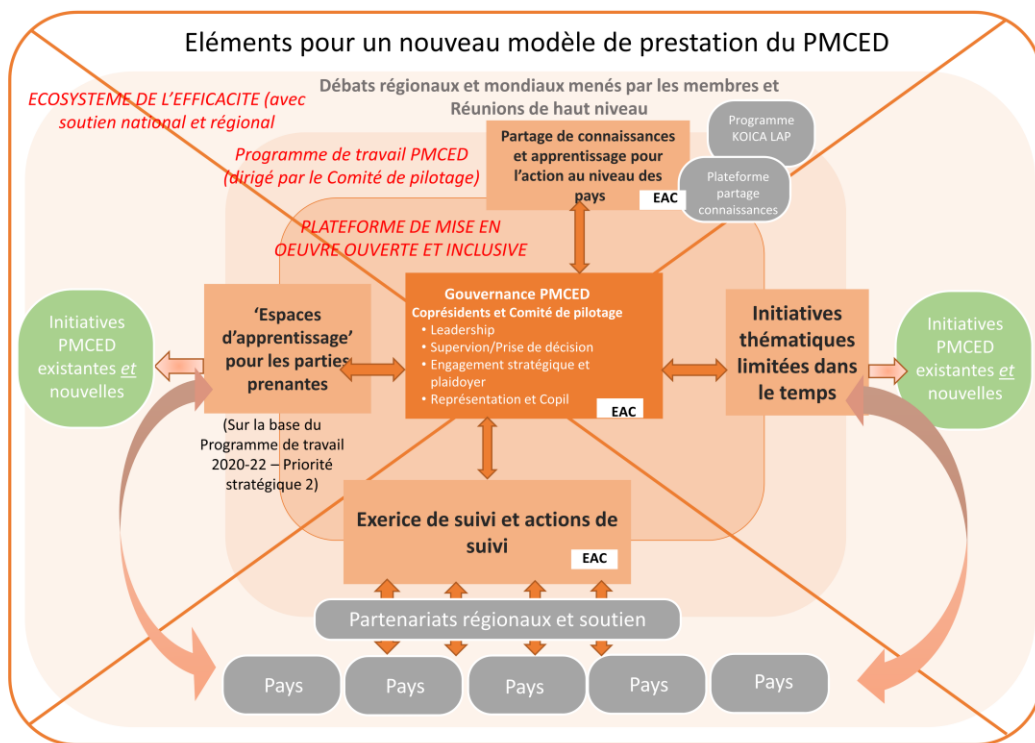
Le prochain programme de travail du PMCED sera axé sur le démarrage et le renforcement des activités au niveau national grâce au nouveau suivi et aux dialogues nationaux et à leur suivi.

Alors que le PMCED dispose d'un modèle relativement solide pour impliquer les membres, principalement par le biais de sa structure de gouvernance, du comité de pilotage et de ses coprésidents, dans le travail au niveau mondial, **l'examen du PMCED montre qu'il est beaucoup plus difficile de trouver un modèle de prestation adéquat pour soutenir les processus au niveau national et pour mobiliser et soutenir ses membres afin qu'ils s'engagent au niveau national**.

Alors que les modalités de travail pour des activités telles que l'apprentissage des parties prenantes, les initiatives thématiques limitées dans le temps, le partage des connaissances et l'apprentissage s'appuieront largement sur l'engagement des parties prenantes au niveau mondial et que les membres du comité de pilotage et les coprésidents continueront à jouer un rôle crucial, le nouveau modèle de prestation nécessite une réforme plus substantielle et un renforcement supplémentaire pour soutenir efficacement les processus existants. Les premières réflexions sur les éléments du travail au niveau national seront abordées dans la section suivante.

Le visuel de la page suivante résume les principales caractéristiques d'un modèle actualisé proposé :





Ce modèle de prestation PMCED est organisé autour de **deux niveaux d'action principaux** :

- **L'"écosystème de l'efficacité"** : dans le but d'induire un changement de comportement au niveau national, les parties prenantes doivent être encouragées à lancer des actions inclusives conformes aux principes d'efficacité dans le cadre de leurs délibérations politiques. Pour cela, le suivi de l'exercice de suivi et de ses dialogues d'action doit être ancré et soutenu par les acteurs concernés au niveau national. L'apprentissage entre et parmi les parties prenantes doit être intégré dans les processus existants. Les initiatives thématiques limitées dans le temps qui peuvent être incubées dans le programme de travail du PMCED peuvent, une fois testées et promues pendant la période du programme de travail, devenir une initiative du Partenariat mondial (IPM) autonome et ancrée dans un soutien plus large des communautés concernées. Une fois qu'elles seront devenues des IPM, ces activités ne relèveront plus de la responsabilité du Comité de pilotage et dépendront du soutien d'autres acteurs au niveau national, régional et mondial.
- **Programmes de travail du PMCED** : Sur la base de l'accord du Comité de pilotage, ces programmes guideront un ensemble d'activités convenues pour la période entre les réunions de haut niveau et/ou de haut niveau, soit environ trois ans. Les progrès seront suivis par le Comité de pilotage. Ils couvriront quatre piliers interdépendants, les dialogues de suivi et d'action étant les plus centraux, et comprendront des initiatives thématiques limitées dans le temps et dirigées par les membres, des liens avec des "espaces d'apprentissage" plus larges dirigés par les parties prenantes, ainsi que le partage des connaissances et l'apprentissage. Le programme de travail sera approuvé et supervisé par les coprésidents et le comité de pilotage du PMCED et soutenu par l'EAC comme suit :
  - **Des "espaces d'apprentissage" animés par les parties prenantes** : Les membres du comité de pilotage sont censés offrir des "espaces d'apprentissage" à leurs groupes constitutifs afin

qu'elles puissent partager leurs idées et leurs bonnes pratiques pour renforcer l'action au niveau national. Les "domaines d'action" axés sur les groupes constitutifs<sup>4</sup> seront remplacés par des actions dirigées ou pilotées par les groupes constitutifs, axées sur le niveau national, à la fois au sein des groupes constitutifs et par le biais d'un dialogue multipartite entre les groupes constitutifs, en utilisant le PMCED multipartite pour faire participer les parties prenantes et, sur le fond, en établissant un lien avec les nouvelles initiatives thématiques (*voir* ci-dessous).

Modalités de fonctionnement : Les "espaces d'apprentissage" sont entièrement dirigés par les membres du comité de pilotage, avec la participation de leurs mandants et d'autres. Dans le cadre des programmes de travail, les groupes constitutifs indiqueront comment elles organisent leurs "espaces d'apprentissage", par exemple en s'arrimant à d'autres processus existants, quel espace/plateforme utiliser et quelles sont leurs priorités. Les programmes de travail pourraient se concentrer sur les "espaces d'apprentissage" individuels sur une base volontaire.

- **Initiatives thématiques limitées dans le temps** : Les co-présidents et les membres du Comité de pilotage incubent au maximum 2 à 3 priorités thématiques non couvertes par le suivi (par exemple, le changement climatique) pour chaque programme de travail. Les priorités sont décidées par le Comité de pilotage et font l'objet d'un rapport. L'objectif principal de ces initiatives est de mobiliser et d'attirer d'importants réseaux thématiques dans l'"écosystème de l'efficacité" et d'ancrer l'efficacité dans les priorités thématiques et les processus internationaux. Cela permettra de positionner le PMCED dans différents contextes sectoriels ou opérationnels.

Modalités de fonctionnement : (Idéalement) Deux co-responsables dirigeront le travail technique pour rendre les principes d'efficacité applicables dans ces contextes et assureront une sensibilisation et un engagement multipartite à tous les niveaux, en travaillant avec des organismes et des réseaux spécialisés. Les initiatives peuvent être centrées sur l'élaboration de conseils et d'outils, la promotion du dialogue, et/ou le pilotage et la collecte de bonnes pratiques pour les mettre en œuvre au niveau national. Un dialogue itératif avec les pays sera essentiel pour garantir la pertinence de ces initiatives. Après la période d'incubation (durée d'un programme de travail), les initiatives thématiques réussies peuvent être transformées en initiatives de partenariat mondial qui existeront au-delà du cycle des programmes de travail individuels.<sup>5</sup> Les initiatives thématiques ne bénéficieront que d'une coordination et d'un soutien analytique très légers de la part de l'EAC, afin d'assurer le retour d'information et la supervision par le comité de pilotage dans le cadre du programme de travail. En tant que tels, les membres doivent mobiliser des ressources pour mettre en œuvre ces activités afin d'être pris en considération.

- **Partage systématique des connaissances et apprentissage** : Le PMCED continuera à fournir un espace et des outils pour le partage systématique des connaissances et l'apprentissage. La Plateforme de partage des connaissances du PMCED, dotée d'un tableau de bord par pays

---

<sup>4</sup> Dans le programme de travail 2020-22, cette question était couverte par la priorité stratégique 2 : établir de meilleurs partenariats : 2.1. Partenariats avec le secteur privé, 2.2. Coopération triangulaire, 2.3. Coopération Sud-Sud, 2.4. Partenariats avec la société civile, 2.5. Engagement des fondations, 2.6. Niveau infranational, et 2.7. Soutien multilatéral efficace.

<sup>5</sup> Les domaines d'action "impact" et "statistiques" (priorité stratégique 1) du programme de travail 2020-2022 pourraient être des exemples de ces nouvelles initiatives IPM, et les initiatives futures pourraient inclure, par exemple, le changement climatique. Les IPM continueront à servir d'incubateurs et d'espaces de connaissances pour co-crée des solutions pratiques à des défis politiques spécifiques. L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), l'IPM sur la coopération triangulaire, la Plateforme des institutions efficaces (EIP) ou Inspecteurs des impôts sans frontières (TIWB) sont des exemples d'IPM existants qui ont fait leurs preuves. Les IPM restent autogérées et administrées sans le soutien de l'EAC.

(comprenant les profils des donateurs<sup>6</sup>), qui donne un aperçu de l'état des dialogues de suivi et d'action, sera au cœur de cette démarche. En outre, les réunions de haut niveau du PMCED offriront un espace pour des échanges dédiés entre praticiens et décideurs, axés sur l'apprentissage. Le programme d'apprentissage et d'accélération de la KOICA et le Forum de Busan resteront d'une importance capitale pour faciliter les échanges entre les parties prenantes et l'apprentissage à partir des expériences au niveau national. Cela pourrait également être associé à des dialogues thématiques virtuels continus (séries de webinaires) et à des événements de plaidoyer dans les processus internationaux.

*Modalités de fonctionnement* : Les coprésidents et les membres du comité de pilotage utilisent activement la plateforme de partage des connaissances du PMCED, le Forum de Busan et le programme KOICA LAP et soutiennent l'organisation de débats régionaux ou mondiaux dirigés par les membres et les SLM/HLM. L'EAC fournit des contributions techniques à l'organisation et à la maintenance de la plateforme de partage des connaissances, ainsi qu'un soutien aux interactions et aux échanges entre les membres du comité de pilotage travaillant sur des questions techniques d'intérêt commun (similaires aux appels actuels de coordination des domaines d'action).

- **Le nouvel exercice de suivi et les dialogues d'action et leur suivi** : Le nouveau cadre et processus de suivi est le moteur des programmes de travail du PMCED. Il fera progresser l'engagement, l'apprentissage et la responsabilité de toutes les parties prenantes au niveau national et mondial/spécifique en ce qui concerne les engagements en matière d'efficacité et exploitera les résultats pour un dialogue politique éclairé qui génère une adhésion politique et une action multipartite. L'effort de mobilisation politique autour du nouvel exercice de suivi est dirigé par les coprésidents du PMCED et soutenu par les membres du comité de pilotage, mais il nécessitera une campagne de sensibilisation dédiée et de l'ensemble du PMCED avec le soutien substantiel, technique et de coordination de l'EAC.

*Modalités de fonctionnement* : Le soutien apporté par l'EAC se concentrera sur ce pilier fondamental. La mise en œuvre des actions de suivi dépend toutefois de la mobilisation des partenaires et des ressources à tous les niveaux ; elle nécessitera des partenariats et des instruments nouveaux et supplémentaires. La poursuite du développement institutionnel du PMCED devrait s'articuler autour du travail au niveau national. Les premiers éléments et réflexions sont présentés dans la section suivante.

#### **Encadré : Réaliser une mise en œuvre dirigée par les membres au niveau national**

Le paysage de la coopération au développement et des partenariats étant façonné par une grande variété d'acteurs, on constate une **évolution des mécanismes de coordination du développement** dans de nombreux pays, qui visent à renforcer la coordination horizontale (entre les ministères/secteurs) et la coordination verticale entre les niveaux de gouvernement ("l'ensemble du gouvernement", c'est-à-dire entre les niveaux de gouvernement, les autorités infranationales jouant un rôle essentiel). Nombre de ces mécanismes de coordination font des efforts particuliers pour inclure tous les types de partenaires et de parties prenantes du développement ("l'ensemble de la société"). De nouveaux mécanismes de coordination sont apparus dans de nombreux pays, notamment des mécanismes de coordination et de mise en œuvre des ODD, des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre des cadres nationaux de financement intégrés (CNFI), ainsi que des forums du secteur privé, entre autres. Par conséquent, de nombreux mécanismes de coordination de l'aide qui étaient autrefois le fer de lance des actions en faveur de l'efficacité de l'aide au niveau national ont été soit dissous, soit intégrés à un nouveau mécanisme de coordination. Cependant, tous les pays ne disposent pas de mécanismes de coordination fonctionnels, dirigés par les gouvernements et soutenus par les partenaires. Tous les mécanismes de coordination nouvellement établis n'intègrent pas

<sup>6</sup> Sous réserve des fonds disponibles.

l'agenda de l'efficacité dans leur travail. Dans certains cas, les pays peinent à mettre en place des mécanismes de coordination multisectoriels opérationnels en raison de contraintes en termes de ressources et de capacités, et certains sont confrontés à un intérêt politique et à un intérêt des parties prenantes limités pour investir dans les mécanismes de coordination. Cette situation est apparue de plus en plus clairement lors des différents Dialogues d'action du PMCED organisés à ce jour, et certains pays ont utilisé les Dialogues d'action de la PMCED pour redynamiser leurs mécanismes de coordination nationaux.

**Les gouvernements des pays partenaires doivent être la force motrice de ces mécanismes de coordination nationale**, parallèlement à l'engagement proactif de tous les partenaires clés. Les efforts de la PMCED pour ancrer une coopération au développement efficace dans le cadre des mécanismes de coordination du développement existants et/ou nouveaux doivent donc se faire en coordination étroite et minutieuse avec ces acteurs et /ou renforcer le dialogue et le plaidoyer entre les parties prenantes au niveau mondial, régional et national :

Niveau national : Conformément à l'ambition d'assurer une mise en œuvre des programmes de travail du PMCED dirigée par les membres, les activités au niveau national seront financées par les parties prenantes du PMCED au niveau national par le biais d'un processus décentralisé. Sous la direction du coordinateur résident des Nations unies, le système de développement des Nations unies peut jouer un rôle particulièrement important en aidant les gouvernements à faciliter la nomination d'un mécanisme de coordination multipartite (existant) dans le pays, qui défend et intègre une coopération au développement efficace dans le dialogue et l'action existants. Les donateurs bilatéraux sont censés soutenir activement et financer la mise en œuvre au niveau national. Lorsque cela est pertinent et possible, les ressources au niveau national peuvent être canalisées par des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs et/ou des projets des bureaux de pays du PNUD pour soutenir la mise en œuvre au niveau national. En outre, la mise en œuvre de l'exercice de suivi du Partenariat mondial nécessite le soutien et l'engagement de tous les partenaires, y compris les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement et les institutions financières, ainsi que les parties prenantes non exécutives dans le cadre d'une forte appropriation nationale. Cela inclut la mobilisation des ressources nécessaires pour que les gouvernements dirigent et entreprennent l'exercice de suivi au niveau national, qui comprend des dialogues multipartites et des actions de suivi.

Niveau régional. Les organisations régionales et les partenariats thématiques au sein et au-delà du comité de pilotage (c'est-à-dire le G7+) peuvent soutenir les efforts de mobilisation politique des pays pour approfondir leur engagement dans le PMCED. S'il existe un cadre organisationnel clair en Afrique (NEPAD-AUDA) et dans le Pacifique (PIFS) pour promouvoir et coordonner l'engagement des pays dans le PMCED, ce n'est pas le cas pour les autres régions. Les coprésidents du PMCED consulteront les organisations/plateformes régionales concernées afin d'explorer leur soutien et leur leadership.

Niveau mondial. Les co-présidents et les membres du Comité de pilotage dirigent les efforts de mobilisation politique et stratégique, y compris la mobilisation de leurs propres groupes constitutifs au niveau national pour s'engager et soutenir les activités au niveau national et apporter leur expérience et leur apprentissage à la communauté PMCED. Pour soutenir cet effort de mobilisation, le tableau de bord des activités du PMCED sera établi afin de tenir les partenaires et les parties prenantes informés de l'état des activités du PMCED au niveau national. Les membres peuvent également faciliter les séminaires et les débats au niveau régional et mondial sur des sujets pertinents afin d'assurer un dialogue et un apprentissage continus. En outre, il est nécessaire de renforcer les capacités de l'équipe d'appui conjointe OCDE/PNUD avec des capacités dédiées au sein du PNUD/EAC afin d'intensifier la communication, la coordination et le soutien à l'engagement avec le système de développement des Nations Unies et l'OCDE/EAC pour mobiliser les partenaires de développement à s'engager au niveau national.

### 3. L'"écosystème de l'efficacité" et le soutien au niveau national et régional

Le passage à la mise en œuvre et au soutien au niveau national exige des changements plus substantiels dans les méthodes de travail :

Tout d'abord, si le comité de pilotage de la PMCED continuera d'être l'organe supervisant le suivi et des dialogues d'action, il n'est peut-être pas le mieux placé pour soutenir ce travail de manière pra-

tique, en termes de mise en œuvre. Une **plateforme de travail** plus inclusive et **opérationnelle** ("plateforme de mise en œuvre ouverte et inclusive", voir le visuel sur le modèle de prestation) devra être établie au fil du temps pour soutenir les membres dans la mise en œuvre.

**L'EAC, avec son rôle complémentaire du PNUD et de l'OCDE en tant qu'organisations hôtes, continuera à être le principal partenaire de mise en œuvre et de soutien** pour le suivi et pour le soutien du travail de suivi et de planification d'action au niveau national. Cependant, le PMCED doit également **faire face à des contraintes de financement** et doit permettre aux membres d'investir plus directement dans les activités du PMCED ainsi qu'au niveau des pays.

Deuxièmement, pour une perspective à plus moyen terme, le PMCED pourrait envisager une **fonction exécutive** pour compléter le rôle actuel de l'EAC. Une fonction exécutive pourrait soutenir le coprésident dans son travail de sensibilisation, afin de mobiliser de nouveaux partenariats et financements. Une telle fonction doit cependant faire l'objet d'un examen attentif, notamment en tirant les leçons de l'arrangement institutionnel d'autres partenariats/initiatives, et ne devrait pas faire double emploi avec les rôles des coprésidents, du comité de pilotage et de l'EAC au niveau technique qui fonctionnent peut-être bien actuellement.

Parallèlement à l'intensification des actions des coprésidents et des membres du comité de pilotage et à un soutien plus ciblé de l'EAC (voir section suivante), le passage à la mise en œuvre au niveau national nécessite un engagement et un soutien plus rigoureux de la part d'autres partenaires ayant une portée et un impact au niveau national, notamment par le biais des organisations régionales et du système de développement des Nations unies au niveau national. Cela inclut une série d'activités menées par les gouvernements et les partenaires des pays partenaires, liées au processus de suivi (lancement, collecte de données, dialogue multipartite orienté vers l'action) et au suivi et à la mise en œuvre des actions convenues qui émergent au niveau national ou qui émanent des "espaces d'apprentissage" ou du suivi des nouvelles initiatives thématiques incubées par la PMCED. Cet écosystème peut avoir une grande portée, en particulier si les communautés à travers les priorités sectorielles et thématiques sont mobilisées (par exemple, pour promouvoir l'efficacité liée à des ODD individuels).<sup>7</sup> Une première réflexion sur l'identification des partenaires et des mécanismes est présentée dans l'encadré "Réaliser une mise en œuvre dirigée par les membres au niveau national".

**Les ressources** : La mise en œuvre de cette ambition nécessite la création d'accords de financement décentralisés au niveau national, qui répondent aux besoins spécifiques et aux contextes nationaux, ainsi qu'au degré de priorité ou d'intégration de l'efficacité. Les coprésidents et les membres du comité de pilotage peuvent plaider en faveur de la mise en place d'accords de financement décentralisés et aider à les négocier, en travaillant avec l'OCDE/CAD et en collaborant avec le système de développement des Nations unies. Toutefois, afin de garantir que toutes les activités soient axées sur la demande et conformes aux priorités nationales, les gouvernements des pays partenaires sont aux commandes pour définir le type de soutien nécessaire et les partenaires avec lesquels travailler. Les partenaires du PMCED au niveau national doivent s'engager activement auprès des gouvernements pour soutenir cet effort.

Les partenaires de développement sont encouragés à détacher des experts thématiques ou à financer des projets de renforcement des capacités nationales qui intègrent des aspects liés à l'efficacité, directement avec le gouvernement ou par le biais d'intermédiaires tels que les bureaux nationaux du PNUD.

Même si le financement du travail d'efficacité au niveau national se fera dans le pays, le soutien mondial et régional à ce processus ne doit pas être sous-estimé : il nécessite un effort pour renforcer la

---

<sup>7</sup> Une première réflexion sur l'identification des partenaires et des mécanismes se trouve dans l'encadré "Réaliser une mise en œuvre dirigée par les membres au niveau national".

responsabilité mondiale et l'élan politique en faveur d'une coopération efficace au développement, soutenu par de solides efforts mondiaux de plaidoyer/communication, y compris par exemple le plaidoyer du Comité de pilotage et des organisations régionales, la mobilisation du système de développement des Nations unies au niveau national (c'est-à-dire le système de CR), et la sensibilisation par les partenaires de développement de leurs bureaux dans le pays pour soutenir et s'engager dans le suivi du partenariat mondial et les dialogues multipartites orientés vers l'action et d'autres travaux d'efficacité.

#### 4. L'équipe d'appui conjointe

**Modalités d'accueil** : L'EAC continuera - à ce stade - à être hébergée et soutenue par l'OCDE et le PNUD, avec une responsabilité partagée qui s'appuie sur plus d'une décennie de collaboration. Les deux organisations s'appuient sur leurs structures existantes, leurs mandats respectifs et leurs domaines d'avantages comparatifs pour travailler ensemble de manière efficace et complémentaire afin d'assumer les rôles et les responsabilités convenus à Nairobi de manière plus rationnelle - en se concentrant sur le suivi, le travail analytique/le partage des connaissances, le soutien consultatif axé sur la demande, l'organisation de réunions et les services de secrétariat et de conseil au comité de pilotage et aux coprésidents. Ce faisant, les deux parties de l'EAC tirent parti de la base de connaissances, de l'expertise et de la portée des deux organisations hôtes dans lesquelles elles sont intégrées.

**Rôles et responsabilités** : L'ambition de promouvoir l'adoption accrue des principes d'efficacité au niveau national nécessite un engagement plus rigoureux des parties prenantes et une coordination et une communication plus rationalisées à tous les niveaux. Cela nécessite un soutien intensifié de la part de l'EAC dans une série de domaines de travail prioritaires, y compris un soutien pour faciliter l'institutionnalisation du nouveau suivi au niveau national, un soutien aux dirigeants, aux groupes constitutifs et aux membres, des outils et des produits de communication améliorés, entre autres. À ce titre, l'EAC devra travailler de manière plus intégrée avec d'autres acteurs soutenant l'"écosystème de l'efficacité" au niveau national et régional. Pour répondre à la demande croissante des coprésidents, des membres du comité de pilotage et de leurs mandants de remplir de nouvelles fonctions liées à la mise en œuvre des programmes de travail par les membres et d'autres rôles de représentation et de coordination, l'EAC apportera un soutien plus intensif aux éléments suivants :

- **Soutien du secrétariat aux dirigeants du PMCED pour une gouvernance efficace** : Renforcement du soutien technique, de la sensibilisation et de la coordination des coprésidents et des membres du comité de pilotage de la PMCED afin de faciliter leur rôle de leadership politique et d'engagement, y compris les transitions en douceur, le soutien aux "espaces d'apprentissage" et aux "initiatives thématiques" par un soutien analytique léger, ainsi que l'engagement avec les gouvernements des pays partenaires, les organisations régionales, les parties prenantes non exécutives et la collaboration avec les partenariats pertinents.
- **Le suivi du partenariat mondial et son ancrage au niveau national** : Soutien technique aux pays qui entreprennent l'exercice de suivi réformé, y compris le soutien consultatif axé sur la demande aux pays pendant la phase de démarrage, et production d'analyses connexes et "utilisation des résultats" sur une base continue.<sup>8</sup> Cela sera d'une importance capitale pour institutionnaliser le suivi et les dialogues multipartites orientés vers l'action au niveau national.
- **Plaidoyer, création de partenariats, communication stratégique et apprentissage/communauté de connaissances** : Pour démontrer l'impact du PMCED au niveau national et forger des partenariats plus solides avec diverses entités au sein d'un écosystème d'efficacité dynamique,

---

<sup>8</sup> Le soutien de l'EAC pour le suivi est basé sur le passage à un modèle de processus global continu, dans lequel les gouvernements des pays partenaires dirigeront et entreprendront l'exercice de suivi sur une base continue, et non en une seule fois.

les campagnes de communication et de plaidoyer stratégiques et les efforts de négociation de partenariats devront aller au-delà de la maintenance régulière des outils de communication (c'est-à-dire le site web et la plateforme de partage de connaissances). Cela implique de soutenir les efforts de plaidoyer des membres, la coordination de l'apprentissage mondial et l'engagement avec les "réseaux de communication" des champions de l'efficacité, ainsi que la négociation de partenariats avec de nouveaux acteurs au sein de l'écosystème élargi pendant une phase de transition.

**Ressources :** Les demandes de l'EAC OCDE/PNUD pour répondre à l'ambition décrite ci-dessus nécessitent des ressources financières durables, à plus long terme. Dans le passé, le financement de l'EAC a été mobilisé auprès d'un nombre très restreint de donateurs, principalement des donateurs du CAD.

Le financement du PMCED fait actuellement partie intégrante du Programme de travail et budget du CAD de l'OCDE, qui décrit les résultats attendus et les enveloppes budgétaires pour la période 2023-2024. Le budget alloué dans le Programme de travail et budget 2023-2024 du CAD pour le PMCED ne fournit pas le minimum requis pour réaliser la vision et le programme de travail du PMCED (voir l'annexe 4 sur ce que serait la situation idéale). Cela n'est en aucun cas lié à une diminution de l'attention portée à l'efficacité du développement. Au contraire, cela est lié à la situation actuelle de contraintes financières, notamment la reprise socio-économique après le COVID-19 et l'agression russe en Ukraine, combinée à un nombre élevé de priorités de développement. Les attentes à l'égard de l'EAC/OCDE doivent donc être ajustées pour 2023/2024 (les éléments surlignés en jaune ci-dessous ne seront pas possibles à ce stade), tandis que dans le même temps, l'OCDE - en étroite collaboration avec le CAD - étudiera des modèles alternatifs qui permettraient une base de financement plus durable et diversifiée.

Dans le cas du PNUD, il s'appuie principalement sur des contributions volontaires affectées au soutien de projets mondiaux du PNUD au PMCED, provenant d'un nombre limité de partenaires par le biais d'accords de partage des coûts avec des tiers. Actuellement, aucune ressource n'a été promise au-delà de 2022. Sans les contributions volontaires affectées promises avant la fin de 2022, la capacité du PNUD/JST à continuer à fournir un soutien, même au niveau minimum, sera considérablement réduite au-delà de juillet 2023.

Les deux organisations ont besoin d'un financement adéquat, prévisible et immédiat pour permettre l'organisation, le séquençage et la réalisation efficaces des travaux de l'équipe commune. À cette fin, les coprésidents et le comité de pilotage devront diriger les efforts de mobilisation des ressources pour l'EAC. Ce leadership est essentiel pour permettre à l'EAC de donner le coup d'envoi au déploiement du suivi et de soutenir la transition vers un nouveau modèle d'exécution du PMCED dans le cadre du suivi ; en s'appuyant sur l'élan politique du Sommet sur la coopération efficace au développement. Cela nécessitera des discussions spécifiques et une hiérarchisation des efforts de mobilisation des ressources afin de garantir la viabilité financière de la PMCED et de l'équipe d'appui commune.

## Annexe 1 : Composition de la direction

Composition	2012-2014 (d'Abuja à Mexico)	2014-2016 (du Mexique au Kenya)	2016 - 2019 (Du Kenya à NY)	2019-2022 (De NY à Genève)	2022 + (Post-Genève)
3 Gouvernements	Royaume-Uni Indonésie Nigeria	Les Pays-Bas Mexique Malawi	Allemagne Bangladesh Ouganda	Suisse Bangladesh RD Congo	Co-président des fournisseurs (2022-) Double co-président (2022-) RD Congo (environ 2023-)
1 partie prenante non exécutive	N/A	N/A	Réalité de l'aide en Afrique (OSC) - A partir de 2018	Réalité de l'aide en Afrique (OSC)	Réalité de l'aide en Afrique (OSC) remise de 2023/24 au syndicat

## Annexe 2 : La composition du comité de pilotage du PMCED

Le représentant des...	...représentant...	...est actuellement...	... et représente ...
Bénéficiaires	g7+	Afghanistan	Tous les pays du G7
	Afrique	AUDA-NEPAD	Tous les gouvernements africains
	Afrique	Côte d'Ivoire	Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont considérés comme les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
	Afrique	- vacant depuis HLM2 (2016) -	Les gouvernements africains sont les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
	Région ALC	El Salvador	Les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
	Asie	Népal	Gouvernements asiatiques (y compris l'Asie centrale et la Turquie)
	Pacifique	PIFS	Gouvernements des îles du Pacifique (ceux représentés dans le PIFS)
Pays à double fonction		Philippines	Pays à double caractère en Asie-Pacifique et dans d'autres régions
		Colombie	Pays à double caractère en Amérique latine et dans d'autres régions
Donateurs		Corée	Japon
		Canada	États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande
		Commission européenne	Membres de l'Union européenne
		Allemagne	<i>Ex-officio, sans rôle de représentation</i>
OCDE/CAD		Président du CAD	Membres du CAD
Donateurs arabes		Fonds OPEP pour la coopération internationale	Membres du Fonds OPEP (gouvernements) et autres fournisseurs arabes (y compris fonds et banques)
Banques multilatérales de développement		Banque interaméricaine de développement	Toutes les banques multilatérales de développement régionales et mondiales (y compris le Groupe de la Banque mondiale, la BIsD, la BERD, la BAD, la BAfD, la BID, le FIDA).
PNUD/Système de développement des Nations unies		PNUD	Tous les fonds et programmes des Nations unies et les agences spécialisées



Parties prenantes non exécutives	Société civile	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE)	Les membres respectifs du comité de pilotage représentent les membres de leurs réseaux ou associations et s'efforcent d'impliquer d'autres représentants de leur groupe respectif.
	Syndicats	Confédération syndicale internationale	
	Parlementaires	Union interparlementaire (UIP)	
	Gouvernements sous-nationaux	Cités et Gouvernements Locaux Unis et ORU-FOGAR	
	Secteur privé	Chambre de commerce internationale	
	Fondations	WINGS	

### Annexe 3. Gouvernance du PMCED : Rôles et responsabilités des coprésidents et des membres du comité de pilotage

CO-PRÉSIDENTS	
<b>Représenter le Partenariat mondial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le positionnement stratégique du PMCED et la reconnaissance d'une coopération au développement efficace au sein des Nations unies, à l'appui de l'agenda 2030.<sup>9</sup></li> <li>Représenter le PMCED à toutes les occasions pertinentes pour amplifier le travail du Partenariat au niveau mondial, régional et national et dans des contextes thématiques.</li> <li>Assurer la durabilité et la continuité de la structure de direction en identifiant de manière proactive et en confirmant les co-présidents successeurs au sein de leur groupe constitutif en temps opportun et par le biais d'un processus ouvert et inclusif, en coordination avec les autres co-présidents et le comité de pilotage.</li> </ul>
<b>Faciliter et conduire l'orientation stratégique du partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convoquer des réunions du comité de pilotage jusqu'à deux fois par an pour un débat stratégique sur les programmes de travail, y compris leur création, leur adoption, leur mise en œuvre, leur financement et leur évaluation, conformément au nouveau modèle de prestation. S'assurer que tous les membres du Comité de pilotage comprennent leurs rôles et responsabilités, qu'ils sont en mesure d'assurer activement la liaison avec leurs mandats, qu'ils dirigent la mise en œuvre des programmes de travail comme convenu, et qu'ils assurent la rotation et la représentation des autres conformément aux présents termes de référence.</li> </ul>
<b>Renforcer l'élan politique et mener des actions de sensibilisation auprès de tous les partenaires au niveau stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire, promouvoir et maintenir activement des partenariats au plus haut niveau politique avec toutes les parties prenantes afin d'encourager les progrès dans la mise en œuvre des engagements convenus en matière de coopération effective au développement, y compris pour soutenir la transition vers le nouveau modèle de mise en œuvre.</li> <li>Diriger l'organisation de réunions de haut niveau et de haut niveau pour garantir la responsabilité et l'apprentissage sur la base des résultats du suivi, des résultats des débats multipartites et des travaux techniques et politiques au niveau mondial et régional, associés à des rapports mondiaux, notamment sur les indicateurs pertinents des ODD.</li> <li>Mobiliser les gouvernements des pays partenaires pour qu'ils dirigent le nouveau suivi et les dialogues afin de promouvoir l'action au niveau national et les autres parties prenantes pour qu'elles contribuent et dirigent leurs "espaces d'apprentissage" et travaillent sur les priorités techniques convenues.</li> <li>Diriger les efforts de sensibilisation et de plaidoyer pour initier et renforcer la collaboration stratégique avec des partenaires capables d'amplifier la portée du PMCED au niveau national, y compris les organisations régionales, et les "réseaux de réseaux" pour faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs aux niveaux régional et intrarégional.</li> </ul>
<b>Mobilisation des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner et diriger les efforts de mobilisation des ressources avec les membres du CD ;</li> <li>Rencontrer régulièrement les hauts responsables de l'OCDE et du PNUD afin d'évaluer conjointement les progrès accomplis dans l'affectation des ressources aux travaux de l'EAC, d'aligner les attentes et de faire le point sur les besoins en ressources et sur la manière d'optimiser le soutien institutionnel et les contributions fournies par les deux organisations hôtes.</li> </ul>

<sup>9</sup> Notamment en promouvant activement le PMCED dans le suivi et l'examen des objectifs de développement durable et des engagements de l'AAAA, ainsi qu'en renforçant les liens avec le Forum politique de haut niveau, le Forum sur le financement du développement et la coopération au développement, l'Assemblée générale des Nations unies, la COP

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à ce que les ressources, les systèmes et les pratiques soient mis en place de manière à ce que tous les coprésidents, les membres du comité de pilotage et l'EAC soient pleinement équipés pour remplir leurs fonctions.</li> </ul>
<b>COMITÉ DE PILOTAGE</b>	
<b>Coordonner et assurer une représentation et un leadership appropriés des groupes d'intérêt.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consulter les groupes constitutifs sur les principales décisions du comité de pilotage, partager les informations y afférentes et transmettre les réactions des groupes constitutifs.</li> <li>▪ Assurer la durabilité et la continuité de la structure de direction en identifiant et en confirmant de manière proactive et en temps opportun les membres du SC successeur au sein de leur groupe constitutif.</li> </ul>
<b>Diriger/fournir des conseils pour faire avancer la mise en œuvre du programme de travail.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la coordination au sein des groupes constitutifs afin de garantir l'engagement et le leadership d'une large base de membres pour soutenir la mise en œuvre des programmes de travail.</li> <li>▪ Explorer, construire ou renforcer les partenariats avec des organisations pertinentes/respectives (c'est-à-dire régionales) pour diriger/soutenir des "espaces d'apprentissage" et des "initiatives thématiques".</li> </ul>
<b>Diriger le travail de défense, de sensibilisation et d'engagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser et promouvoir une compréhension commune du travail de la PMCED au sein et au-delà de leur propre groupe constitutif, notamment par le biais de plateformes et de réseaux pertinents, en attirant de nouveaux acteurs et partenaires et en exploitant les synergies entre les activités du programme de travail.</li> <li>▪ Servir de défenseurs et d'ambassadeurs du PMCED aux niveaux national, régional et mondial pour s'assurer que les priorités et les messages clés du PMCED sont promus et reflétés dans les forums pertinents, y compris dans le contexte des Nations unies, des événements régionaux et thématiques.</li> <li>▪ Encourager les membres de leur propre groupe constitutif à diriger/contribuer au nouveau suivi, à participer activement aux dialogues d'action et à s'engager au plus haut niveau possible dans la préparation des réunions de haut niveau et des autres événements pertinents.</li> <li>▪ Évaluer régulièrement le succès de ses efforts d'engagement et identifier des stratégies pour combler les lacunes et les déficits d'engagement au sein du groupe constitutif.</li> <li>▪ Assumer d'autres tâches découlant des réunions de haut niveau ou convenues lors des réunions du comité de pilotage.</li> </ul>

#### Annexe 4 : Besoins provisoires en ressources de l'EAC pour soutenir pleinement les nouvelles méthodes de travail du PMCED

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JST	OCDE	PNUD <sup>10</sup>
	Coût annuel (EUR)	Coût annuel (USD)
1. Soutien du secrétariat aux dirigeants du PMCED pour une gouvernance efficace	1,082,035	844,320
2. Exercice de suivi du Partenariat mondial et son ancrage au niveau national	1,520,541	1,156,020
3. Plaidoyer et communication stratégique, création de partenariats, apprentissage et gestion des connaissances.	-	472,658
<b>Coût total annuel</b>	<b>2,602,576</b>	<b>2,472,998</b>

<sup>10</sup> Le budget de l'OCDE et du PNUD comprend à la fois les frais de personnel, les activités et le soutien opérationnel.

Le tableau provisoire des besoins en ressources de l'équipe d'appui conjoint fournit une estimation du coût annuel moyen sur la base de la nouvelle fonction envisagée pour l'équipe d'appui conjoint. Les coûts annuels totaux, tant pour l'OCDE que pour le PNUD, sont plus élevés que les budgets disponibles pour l'EAC au cours des années précédentes et nécessiteront des discussions approfondies sur la durabilité et des efforts de mobilisation de ressources plus diversifiés, notamment en attirant des contributions de nouveaux partenaires (voir ci-dessus).

Le Programme de travail et budget (PTB) 2023-2024 du CAD/OCDE fixe un plafond budgétaire d'environ 3 millions d'euros pour 2023 et 2024, dont 30 % sous forme de contributions obligatoires et de contributions volontaires non affectées. Le soutien du PNUD est principalement assuré par une équipe au siège, qui est financée essentiellement par des accords de contribution de partage des coûts (contributions volontaires affectées) avec les partenaires d'intérêt, seuls 25% des ressources annuelles requises pour 2023 étant actuellement disponibles.